



2022/022

1.6.1

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	18
Pouvoirs	5
Exprimés	23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 3 février 2022, s'est réuni le **10 février 2022** en séance ordinaire à dix-neuf heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU (départ à 21h20), M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, Mme Catherine FOUGERE (arrivée à 20h00), Mme Pascale RIALLAND-FRABOUL, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD (arrivé à 19h30), M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, M. Patrick MORTIER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Dominique CHARTIER, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Patrick MORTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Yoann CARGOUET a donné pouvoir à Mme Cindy BOUILLARD
M. Christophe NIVET a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

✂ M. Nicolas ROBIN a été élu secrétaire de séance.

Jean-Noël THOMAZEAU, adjoint en charge de l'aménagement de commune, informe les membres du Conseil municipal que la commission Aménagement de la commune, lors de sa dernière réunion, a validé le principe de se faire accompagner par un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la Route de Marsac, partie comprise entre le giratoire du Boulevard du Petit Versailles et le pont traversant la RN137.

A l'issue de la consultation, le cabinet C2i présente l'offre la mieux-disante pour un montant total de 12 000 € HT.

Les éléments de mission se présentent comme suit :

Missions	% de rémunération	Montant en € HT	Montant TVA	Montant en € TTC
1- Etudes Préliminaires (EP) + relevé topo	15%	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
2- Réalisation de l'avant projet (AVP)	13%	1 560,00 €	312,00 €	1 872,00 €
3- Elaboration du projet (PRO)	20%	2 400,00 €	480,00 €	2 880,00 €
4- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	15%	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
5- Examen des offres (VISA)	5%	600,00 €	120,00 €	720,00 €
6- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	30%	3 600,00 €	720,00 €	4 320,00 €

7- Assistance lors des opérations de réception (AOR)	2%	240,00 €	48,00 €	288,00 €
TOTAL	100%	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €
Montant arrêté en lettres (HT)	douze mille Euros			
Montant arrêté en lettres (TTC)	quatorze mille quatre cents Euros			

La commission Aménagement de la Commune propose de valider cette proposition et de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération au cabinet C2i dans les conditions présentées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIE** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Route de Marsac, partie comprise entre le giratoire du Boulevard du Petit Versailles et le pont traversant la RN137, au bureau d'études C2i, pour un montant de 12 000 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 14 février 2022

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 23/02/2022